

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)						
	Frais d'établissement (II)						
	Immobilisations incorporelles :						
	Frais de développement						
	Conces., brevets, licences, marques, procédés, solutions infor., droits et valeurs similaires	32 801	32 801				
	Fonds commercial	442 871		442 871	442 871		
	Autres immobilisations incorporelles						
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles :						
	Terrains						
	Constructions						
	Install. techniques, matériel et outillage indus.						
	Autres immobilisations corporelles	177 882	153 501	24 380	31 857	-7 476	-23.47
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations financières (1) :						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
	Autres titres immobilisés	34 625		34 625	34 625		
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	36 000		36 000	32 154	3 846	11.96
	Total de l'actif immobilisé (III)	724 179	186 302	537 877	541 507	-3 630	-0.67
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :						
	Matières premières et autres approvision.	3 993		3 993	3 374	619	18.34
	En-cours de production						
	Produits finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (2) :						
	Créances Clients et Comptes rattachés	617 254	143 339	473 915	447 028	26 887	6.01
	Autres créances	34 013		34 013	31 242	2 771	8.87
	Charges constatées d'avance	24 444		24 444	25 019	-575	-2.30
	Capital souscrit appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement :						
	Actions propres						
	Autres titres	454 634		454 634	305 702	148 933	48.72
	Instruments fi. à terme et jetons détenus						
	Disponibilités	46 260		46 260	252 686	-206 426	-81.69
	Total de l'actif circulant (IV)	1 180 599	143 339	1 037 259	1 065 051	-27 791	-2.61
	Frais d'émission des emprunts (V)						
	Primes de remboursement des emprunts (VI)						
	Écarts de conversion et diff. d'évaluation (VII)						
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)		1 904 778	329 642	1 575 136	1 606 558	-31 422	-1.96

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2025	12	31/12/2024	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 239 976)	239 976		239 976			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport						
	Ecarts de réévaluation						
	Ecarts d'équivalence						
	Réserves						
	Réserve légale	23 998		23 998			
	Réserves statutaires ou contractuelles	158 458		158 057		401	0.25
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
	Report à nouveau						
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	265 683		327 868		-62 185	-18.97
CAPITAUX PROPRES	Subventions d'investissement						
	Provisions réglementées						
	Total des capitaux propres (I)	688 114		749 898		-61 784	-8.24
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
	Total autres fonds propres (I bis)						
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges	126 828		112 600		14 228	12.64
	Total des provisions (II)	126 828		112 600		14 228	12.64
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit						
	Emprunts et dettes financières diverses						
	Instruments financiers à terme						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	50 842		51 427		-585	-1.14
	Dettes fiscales et sociales	345 381		331 991		13 390	4.03
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés						
	Autres dettes	10 304		9 408		896	9.53
DETTES (I)	Produits constatés d'avance	353 666		351 233		2 433	0.69
	Total des dettes (III)	760 194		744 059		16 134	2.17
Ecarts de conversion passif (IV)							
TOTAL GENERAL DU PASSIF (I+Ibis+II+III+IV)		1 575 136		1 606 558		-31 422	-1.96

(I) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

760 194744 059

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES	
Art. 831-1 - Principes généraux	15
Art. 831-2 - Changements comptables	15
- INFO. RELATIVES AUX POSTES DU BILAN ET DU COMPTE DE RÉSULTAT ET À L'ACTIF	
Art. 832-1 - Mouvements des immobilisations, amortissements et dépréciations	16
Art. 832-8 - Dépréciations de l'actif circulant	18
Art. 832-9 - État des échéances des créances à la clôture de l'exercice	18
Art. 832-10 - Précisions sur certains postes d'actif	18
- INFORMATIONS RELATIVES AU PASSIF	
Art. 832-11 - Capitaux propres	19
Art. 832-12 - Actions propres	19
Art. 832-13 - Provisions et passifs éventuels	19
Art. 832-14 - Détail des provisions significatives et passifs spécifiques	20
Art. 832-15 - État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice	20

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRINCIPES GÉNÉRAUX -

(Art. 831-1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La durée de l'exercice comptable est de 12 mois.

La date de clôture de l'exercice est le 31/12/2025

Liste des principales méthodes

Événements post-clôture

Néant

Informations significatives

Néant

- CHANGEMENTS COMPTABLES -

(Art. 831-2)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Changement de réglementation comptable

Changement de méthode à l'initiative de l'entité

Changement d'estimation

Néant

Correction d'erreurs

- MOUVEMENTS IMMOBILISATIONS, AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS -
(Art. 832-1)

Etat des immobilisations

	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant brut à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	32 801			32 801
Fonds commercial	442 871			442 871
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	24 461			24 461
Matériel de bureau et matériel informatique	71 195	4 070	1 935	73 330
Mobilier	80 091			80 091
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	66 779	3 846		70 625
TOTAL	718 198	7 916	1 935	724 179

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des amortissements

	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	32 801			32 801
Immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements, aménagements divers	24 461			24 461
Matériel de bureau et matériel informatique	53 402	8 797	1 935	60 264
Mobilier	66 028	2 749		68 777
TOTAL	176 691	11 546	1 935	186 302

	Durée d'utilisa- tion ou taux d'amor- tissement	Mode d'amortissement
Frais d'établissement	5 ans	Linéaire
Immobilisations incorporelles		
Frais de développement	5 ans	Linéaire
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	5 à 10 ans	Linéaire
Droit au bail		Non amortissable
Fonds commercial	10 ans	Linéaire
Autres immobilisations incorporelles	5 à 10 ans	Linéaire
Immobilisations corporelles		
Terrains		Non amortissable
Agencements et aménagements de terrains	10 à 20 ans	Linéaire
Constructions	20 à 50 ans	Linéaire
Constructions sur sol d'autrui	10 à 30 ans	Linéaire
Constructions	5 à 10 ans	Linéaire
Installations techniques, matériels et outillages industriels	5 à 10 ans	Linéaire
Installations générales, agencements, aménagements divers	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et matériel informatique	5 à 10 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des dépréciations

	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	139 772	36 473	32 906		143 339
TOTAL	139 772	36 473	32 906		143 339

- DÉPRÉCIATIONS DE L'ACTIF CIRCULANT-

(Art. 832-8)

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-9)

Etat des échéances des créances

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	36 000	36 000	
Clients douteux ou litigieux	172 007	172 007	
Autres créances clients	445 247	445 247	
Impôts sur les bénéfices	21 146	21 146	
Taxe sur la valeur ajoutée	6 742	6 742	
Débiteurs divers	6 125	6 125	
Charges constatées d'avance	24 444	24 444	
TOTAL	711 711	711 711	

- PRÉCISIONS SUR CERTAINS POSTES D'ACTIF -

(Art. 832-10)

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- CAPITAUX PROPRES -

(Art. 832-11)

Actions et parts sociales émises pendant l'exercice

Actions / parts sociales	Valeurs nominales en euros	Nombre à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Nombre à la clôture de l'exercice
Actions	24.00	9 999			9 999

Tableau de variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice N-1	Distribution de dividendes	Augmentation de capital
Capital	239 976			
Réserve légale	23 998			
Réserves statutaires ou contractuelles	158 057	401		
Résultat de l'exercice	327 868		327 467	
Total des capitaux propres	749 898	401	327 467	

	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres (à préciser)	Montant à la clôture de l'exercice
Capital				239 976
Réserve légale				23 998
Réserves statutaires ou contractuelles				158 458
Résultat de l'exercice				265 683
Total des capitaux propres				688 114

- ACTIONS PROPRES -

(Art. 832-12)

- PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS -

(Art. 832-13)

Provisions

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques					
Provisions pour charges					
Pensions et obligations similaires	112 600	126 828		112 600	126 828
Provisions pour engagement des retraites					
TOTAL	112 600	126 828		112 600	126 828

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- PRÉCISIONS SUR LES PROVISIONS SIGNIFICATIVES ET CERTAINS PASSIFS -

(Art. 832-14)

Provisions significatives

Pour les risques et charges provisionnés pour des montants individuellement significatifs, une information est fournie sur :

1. la nature de l'obligation et l'échéance attendue des dépenses provisionnées ;
2. les incertitudes relatives aux montants et aux échéances de ces dépenses, et si cela s'avère nécessaire pour donner une information adéquate, les principales hypothèses retenues sur les événements futurs pris en compte pour l'estimation ;
3. le montant de tout remboursement attendu en indiquant, le cas échéant, le montant de l'actif comptabilisé pour celui-ci.

L'engagement retraite déterminé au 31.12.25 (provision + charges) s'élève à 170 723 euros.

Une provision globale non déductible fiscalement est dotée pour 126 828 euros.

- ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE -

(Art. 832-15)

État des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	50 842	50 842		
Personnel et comptes rattachés	111 161	111 161		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	105 816	105 816		
Taxe sur la valeur ajoutée	120 470	120 470		
Autres impôts taxes et assimilés	7 935	7 935		
Groupe et associés	5 636	5 636		
Autres dettes	4 668	4 668		
Produits constatés d'avance	353 666	353 666		
TOTAL	760 194	760 194		

Le 19/05/2026
Fabien PRETOT Président

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 30 JUIN 2026**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 265 683.22 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 9.79 € |
| - une somme de | 265 673.43 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	265 683.22 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 265 673.43 euros, soit un dividende égal à 26.57 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 9 884.04 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 255 789.39 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,

- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques

fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2024

- Dividende global distribué :	327 467.25 €
soit, par titre :	32.75 €

Exercice : 31/12/2023

- Dividende global distribué :	379 962.00 €
soit, par titre :	38.00 €

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

FABIAN PRETOT


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 30 JUIN 2026**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025, s'élevant à 265 683.22 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 9.79 € |
| - une somme de | 265 673.43 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	265 683.22 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 265 673.43 euros, soit un dividende égal à 26.57 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 9 884.04 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 255 789.39 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques

fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2024

- Dividende global distribué :	327 467.25 €
soit, par titre :	32.75 €

Exercice : 31/12/2023

- Dividende global distribué :	379 962.00 €
soit, par titre :	38.00 €

Exercice : 31/12/2022

- Dividende global distribué :	342 465.75 €
soit, par titre :	34.25 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

FABIAN PRETOT

